

devant vous, lesquelles illustrent le genre de renseignements que nous recherchons. Ces fiches, non encore terminées, mais assez avancées, nous donneront, presque à un moment d'avis, la population réelle des toxicomanes canadiens signalés à nous.

A propos de ce chiffre de 2,364 toxicomanes, le commissaire indiquait ce matin un dossier criminel chez 2,009. Cela fait une différence de 355. C'est facile à expliquer ainsi: les personnes dont parlait le commissaire Nicholson ont un dossier criminel. Les autres 355 peuvent représenter des toxicomanes connus qui n'ont pas encore de casier judiciaire. Je crois cependant que si nous fouillons assez loin, nous découvrirons que ces autres 355 ont au moins quelque dossier de criminalité juvénile ou se montraient enfants difficiles quelque part, à un moment ou à l'autre.

L'hon. M. TURGEON: Le commissaire Nicholson n'a-t-il pas dit que 2,009 représentait le nombre de ceux qui ont été mis en accusation.

M. HOSSICK: Vous avez raison.

L'hon. M. HAYDEN: D'après ce que vous avez dit, monsieur Hossick, il semble que notre problème de toxicomanie provienne de la disponibilité d'approvisionnements non autorisés.

M. HOSSICK: Exactement.

L'hon. M. HAYDEN: Eh bien alors, les preuves à notre disposition semblent indiquer que le commerce clandestin grandit pour répondre à la demande.

M. HOSSICK: Jusqu'à un certain point, oui.

L'hon. M. HAYDEN: En d'autres termes, vous avez vos toxicomanes, vous en connaissez jusqu'à un certain point le nombre; et le commerce s'organise en proportion. Si je comprends bien, vous n'affirmez pas qu'il existe un cours d'instruction ou une campagne pour encourager le public à la toxicomanie, afin que les stupéfiants se vendent davantage.

M. HOSSICK: C'est vrai.

L'hon. M. HAYDEN: A ce sujet, pouvez-vous me dire à peu près combien de temps vit un toxicomane?

M. HOSSICK: Je préfère laisser cette question à une autorité médicale que nous entendrons cet après-midi. Vous comprenez, sans doute, que les autorités médicales peuvent beaucoup mieux y répondre.

Il n'y a cependant aucune raison pour qu'un toxicomane ne puisse pas atteindre soixante-cinq ou soixante-dix ans.

L'hon. M. HAYDEN: Je ne discute pas cet aspect. Les toxicomanes, comme vous les voyez d'ordinaire ont, pour acquérir et employer impunément la drogue, quelque méthode secrète qui conduit à une série consécutive d'infections et d'abcès. Je me demande s'il existe des dossiers à ce sujet. En avez-vous?

M. HOSSICK: Oui monsieur. J'ai un dossier des groupes d'âges jusqu'à soixante-dix ans et plus. Nous en avons encore à cet âge. En fait, nous en avons un assez bon nombre au-dessus de soixante-dix.

L'hon. M. HAYDEN: Vous ne pouvez pas compter que le décès prématuré va terminer le problème de la toxicomanie?

M. HOSSICK: Je ne pense pas. En vérité, nous venons d'avoir un cas ici même dans notre ville. A la suite de trois ans de pénitencier, je crois, un toxicomane mourait d'une trop forte dose, quelque douze heures après sa libération et son retour à Toronto.

L'hon. M. HAYDEN: Cela prouve simplement qu'il y a encore des drogues clandestines à Toronto.

M. HOSSICK: Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'il y en a.

L'hon. M. LÉGER: M. Hossick peut-il nous dire combien de personnes deviennent toxicomanes par suite de maladie?